

UN RÉGIME TARIFAIRE SANS DROITS DE DOUANE DANS LE DOMAINE DE LA FABRICATION

Dans le cadre de sa campagne pour réduire le fardeau fiscal des entreprises, le Canada a mis en place une initiative importante qui fera en sorte que les droits de douane sur l'ensemble des intrants de fabrication seront éliminés d'ici 2015. Il sera ainsi le premier pays du G-20 à offrir une zone franche de droits de douane pour les fabricants industriels.

Cette initiative canadienne s'applique à l'ensemble du pays, faisant du Canada une vaste zone franche pour les firmes qui importent des intrants de fabrication. Comme la plus grande partie des réductions des droits de douane s'est produite en 2010, cette mesure supplémentaire permet, de façon permanente et sans condition, l'entrée au Canada sans droits de douane de produits classés dans les chapitres 25 à 90 du Système harmonisé, dont les produits chimiques, les fibres, les produits fabriqués à partir de la pierre, du verre et du métal, ainsi que les outils, la machinerie et l'équipement.

Les investisseurs qui choisissent de s'implanter au Canada dans un proche avenir auront la possibilité d'importer au Canada des machines et de l'équipement perfectionnés de leur société mère exonérés des droits d'importation. Ces mesures, de même qu'une devise canadienne qui s'apprécie, offrent aux investisseurs des incitatifs attrayants pour réduire le coût de l'importation des machines et de l'équipement sophistiqués, en vue de réaliser des gains de productivité découlant d'une production efficiente.

Jusqu'au 31 décembre 2011, les investisseurs qui rééquipent leurs usines et revoient leur fonctionnement peuvent profiter de la méthode de l'amortissement constant de 50 p. 100 pour les investissements dans des machines ou de l'équipement servant à la fabrication ou à la transformation. Cette mesure, appliquée au Canada pour la première fois en 2007, a été prolongée en 2008 et en 2010.

UN LIEU D'INVESTISSEMENT À PRIX CONCURRENTIELS

Le Canada offre des coûts très concurrentiels, comme l'indiquent des études d'étalonnage indépendantes utilisées par les entreprises qui cherchent un endroit pour investir. Dans son plus récent rapport *Choix concurrentiels 2010*, KPMG constate que le Canada est le pays du G-7 où le prix de revient de l'entreprise est le plus bas et qu'il offre un avantage global de 5 p. 100 sur les États-Unis.

- Dans 14 des 17 secteurs analysés par KPMG, les structures de coûts sont les plus avantageuses au Canada. Dans les trois autres secteurs (essais cliniques, composantes en métal et matières plastiques), les structures de coûts du Canada occupent le 2^e ou le 3^e rang parmi les plus économiques du G-7 (voir le tableau 3).
- Le Canada a le coût de recherche-développement (R-D) le plus bas du G-7, avec un avantage de 12,9 p. 100 sur les États-Unis.
- Parmi les 10 pays étudiés par KPMG, le Canada est au 2^e rang des coûts de la main-d'œuvre les plus bas (derrière le Mexique).
- Au Canada, les coûts de location des installations sont parmi les plus bas des pays étudiés, au 3^e rang derrière le Mexique et les États-Unis.

FAIRE DES INVESTISSEMENTS DE GRANDE VALEUR

Les investisseurs étrangers directs qui s'implantent au Canada peuvent s'intégrer à des pôles économiques où l'on trouve déjà des chefs de file mondiaux engagés dans des activités à haute valeur ajoutée dans leurs secteurs respectifs. Par ailleurs, les coûts de la main-d'œuvre associés aux emplois à haute valeur ajoutée dans les villes canadiennes sont fréquemment inférieurs à ceux qui ont cours dans les villes similaires parmi les autres pays avancés, d'après fDi Intelligence, une firme internationale d'experts-conseils en sélection de sites d'investissement. Cet avantage s'avère également vrai dans certains marchés émergents comme la Chine, le Mexique et l'Inde (voir la figure 4).